des différentes provinces, pour reprendre en considération un nouveau projet de chemin de fer, le premier projet ayant échoué. Lors de cette réunion de délégués, qui eut lieu en septembre 1862, on adopta un nouveau plan pour la construction du chemin de fer intercolonial par lequel le Canada devait payer cinq-dousièmes, et les autres provinces sept-dousièmes du coût. Mais cet arrangement fut tellement impopulaire, lorsque les conditions en furent connues, que si on cût pris un vote, il n'y aurait pas eu dix sur cent de toute la population de Sandwich à Gaspé, qui se seraient prononcés en sa faveur, bien que le Canada ne dût payer que cinq-douzièmes des déponses. (Ecoutes!) Ce projet n'ayant pas réussi, il fallait trouver quelque autre plan pour donner aide et secours à ce malheureux Grand Tronc, et la confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord se présenta d'elle-même aux officiers du Grand Tronc comme étant le moyen le plus sûr d'entraîner avec lui la construction du chemin de fer intercolonial. (Ecoutes I et rires.) Telle a été l'origine de ce projet de confédération. Les gens du Grand Tronc sont au fond de l'affaire, et je vois qu'à la dernière assemblée des actionnaires de la compagnie, M. WATKIN les a d'avance félicités sur la brillante perspective qui s'ouvrait devant eux, par l'accroissement de valeur qu'obtiendront leurs actions et leurs bons, grace à l'adoption du projet de confédération et à la construction du chemin de fer intercolonial comme partie de ce projet. (Kooutes!) Je répète, M. l'ORATAUR, que la représentation basée sur la population a été l'une des moindres causes de ce projet gouvernement Cartier-Macdonald a 6t6 blamé par la chambre et renversé parce qu'il avait pris, sans autorisation, \$100,000 dans le coffre public pour payer une dette du Grand Trone, à une époque où, depuis une ou deux sessions, il n'y avait pas eu de vote sérieux sur la question de la représentation. Ceux qui l'avaient demandée le plus bruyamment l'avaient luissée tomber. J'ai été accusé d'avoir voulu vendre le Bus-Canada, accorder la représentation basée sur la population, et détruire les institutions du Bas-Canada. Il est vrai, M. l'ORATEUR, quo je n'ai jamais insulté le Haut-Canada comme l'ont fait quelquesuns de ceux qui m'ont attaqué. Je n'ai Jamais comparé la population du Haut-Canada à autant de morues du golfe. J'ai propré, au contraire, que j'avais tenjours été prêt à faire droit aux justes réclamations du Haut-Canada, sans toutelois sacrifier les droits du Bas-Canada. (Ecoutes!) Mais du moment que le gouvernement s'est, vu après sa défaite, dans l'obligation ou de résigner ou d'en appeler au peuple, les messieurs de l'autre côté de la chambre, sans qu'il y eût la moindre agitation sur cette question, se préparèrent à embrasser leur plus violent adversaire, et se dirent à eux-mêmes: "Nous allons tout arranger; nous allons oublier nos différends passés, pourvu que nous conservions nos portefeuilles."

L'Hon. Proc. Gén. MACDONALD -

Ecoutés! écoutes!

L'Hon. A. A. DORION—J'entends une voix qui est bien connue dans cette chambre, —la voix de l'hon. proc.-gén. Ouest,—qui dit écoutes! écoutes! Mais qu'elle a été la collète de l'hon. membre, l'année dernière, lorsque l'hon. membre pour South Oxford fit nommer un comité auquel fut renvoyée la dépêche écrite par aos trois collègues, l'hon. ministre des finances, le proc.-gén. Est, et l'hon. M. Ross, qui n'est plus ministre aujourd'hui. Il a voté contre la nomination du comité, et dans le comité il a voté contre le principe de la confédération. (Ecoutes!)

L'Hon. Proc. Gén. MACDONALD -

Ecoutez! écoutez!

L'Hon. A. A. DORION-Le dernier vote pris dans ce comité le fut vers le milieu de juin, le jour même du vote qui a renversé le ministère, et l'hon. procureur-général Oucst vota contre le principe de la confédération de toutes les provinces, conformément à l'opinion qu'il avait maintes et maintes fois exprimée en cette chambre, qu'il était opposé à toute confédération quelconque. (Ecoutes!) Quand je dis que les hon. messieurs no s'apercurent que la confédération était une panacée pour tous les maux, un remède à tous les griefs qui pesaient sur le pays, que lorsque leurs portefeuilles furent en danger, c'est que j'arrive à cette conclusion d'après des faits qui sont bien connus de cette chambre. (Ecoutes!) Mais, monsieur l'ORATEUR, il scrait peut-être bien peu important que j'aie été autrefois en faveur ou contre la confédération, ou que l'hon. proc.-géu. y ait été favorable ou opposé, si le projet qui nous est proposé était équitable, ou de nature à satisfaire les désirs du peuple de ce pays : mais, comme je l'ai déjà dit, ce projet n'était demandé par aucune partie, quelqu'insignifiante que ce soit, de la population. Il n'est